

**SOFTIMAT**  
Société anonyme  
Chaussée de Louvain, 435 – 1380 Lasne

**Avis aux actionnaires**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme Softimat, qui s'est tenue le 20 juin 2012 au siège de la société, s'est prononcée en faveur de la réduction du capital social de Softimat s.a., à concurrence de 6.425.159,00 EUR, sans annulation de titres, en espèces, par le remboursement aux actionnaires d'une somme de 1,00 EUR par action.

En application de l'article 613 du Code des Sociétés, le remboursement aux actionnaires ne pourra s'effectuer qu'à l'expiration d'un délai de deux mois prenant cours le jour de la publication aux *Annexes du Moniteur Belge* de la décision de réduction de capital. Cette publication ayant eu lieu le 20 juillet 2012, il sera procédé à **partir du 19 septembre 2012**, au remboursement de 1,00 EUR contre remise, pour les actions au porteur, du coupon numéro 7.

Lasne, le 2 août 2012.